Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec

ORDONNANCE COLLECTIVE

RÉDIGER UNE ORDONNANCE DE SALBUTAMOL LORS D'UNE MESURE DE SPIROMÉTRIE À DES FINS DIAGNOSTIQUES

Établissement : GMF Mascouche

Numéro de l'ordonnance collective : 2

Période de validité: 3 ans (avril 2026)

SITUATION CLINIQUE

Usager de 6 ans et plus se présentant pour une évaluation avec spirométrie pré-post bronchodilatateur à des fins diagnostiques sans son dispositif de salbutamol et ayant été référé par un médecin référent de la clinique.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

ACTIVITÉS RÉSERVÉES POUR LES INHALOTHÉRAPEUTES

CODE DES PROFESSIONS L.R.Q. Chapitre C.26 (ARTICLES 37.1 PAR 7ème)

- c) effectuer des épreuves de la fonction cardiorespiratoire, selon une ordonnance;
- e) administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance;
- h) évaluer la condition cardiorespiratoire d'une personne symptomatique;

ACTIVITÉS RÉSERVÉES POUR LES INFIRMIÈRES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;
- Administrer et ajuster des médicaments et autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Inhalothérapeutes et infirmières pratiquant au GMF Mascouche.

INDICATIONS

Aucune indication additionnelle

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Effectuer des mesures de spirométrie afin de permettre au médecin référent ou à l'IPSPL de :

- poser un diagnostic d'une maladie respiratoire:
- évaluer l'évolution de la maladie;
- orienter vers les options thérapeutiques.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière

Québec ***

CONTRE-INDICATIONS

Hypersensibilité ou allergie au salbutamol;

PROTOGOLE MÉDICAL

- Évaluer la présence de contre-indication à la mesure de spirométrie selon son ordonnance collective Procédure pour la mesure de la spirométrie.
- Procéder à l'auscultation pulmonaire et à la prise de signes vitaux (fréquence cardiaque et saturation d'oxygène).
- Procéder à la mesure de spirométrie selon les normes de Global Lungs Initiative (GLI).
- Administrer 4 inhalations de salbutamol 100mcg/inh en aérosol-doseur à une reprise avec l'aide d'une aérochambre.
- Refaire la mesure de la spirométrie après au moins 10 minutes suivant l'administration du salbutamol.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

L'inhalothérapeute ou l'infirmière transmet à l'usager et/ou à ses proches l'information sur le traitement de salbutamol administré en expliquant :

- L'indication du traitement;
- · Les bienfaits susceptibles d'être observés;
- Les effets secondaires possibles;
- La technique d'administration des aérosols doseurs via une aérochambre.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

- Réaction allergique au traitement salbutamol;
- Apparition d'une douleur rétrosternale;
- Tachycardie (pouls supérieur à 140 batt/minutes);
- Apparition d'une détérioration respiratoire (FR supérieure à 30/min, utilisation muscles accessoires, SpO₂ inférieure à 90%, cyanose, diaphorèse, agitation, léthargie, ...);
- Lors de toute autre détérioration ou absence d'amélioration ayant des répercussions sur l'état clinique de l'usager.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

- Inscription de la note claire et complète au dossier après la visite.
- · Communication directe ou par courriel, au besoin, pour un suivi ou interrogation particulière.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CODE DES PROFESSIONS L.R.Q. Chapitre 26:

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-26

- Méthodes de soins informatisées: Administration d'un médicament par inhalation: <u>MSI.expertise-sante.com/fr</u>
- <u>The Global Lung Function Initiative (GLI) Network : bringing the world's respiratory reference values together :breathe.ersjournals.com/content/13/3/e56</u>
- OC Procédure pour la mesure de la spirométrie: CSSSS de Lanaudière

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le médecin ou l'IPSPL prescripteur est le médecin/IPSPL qui a procédé à la référence pour la spirométrie pré-post bronchodilatateur.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin répondant aux questions et aux demandes de précision concernant l'application ou non d'une ordonnance collective est celui de garde ou qui est présent au Sans Rendez-vous du GMF.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Karine Jalbert, Chef de l'administration de programme GMF (sud) Vanessa Léveillé, Chef de l'administration de programme GMF (nord) Marie-Hélène Cyr, Spécialistes en activités cliniques en GMF Mélanie Aylwin, inhalothérapeute en GMF

VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Mélanie Aylwin, inhalothérapeute au GMF Mascouche Dre Myriam Audette, médecin responsable au GMF Mascouche Justine Tremblay, Conseillère cadre en soins infirmiers Céline Bolduc, Chef de service des activités respiratoires

MÉDECINS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature /	Téléphone	Télécopieur
Dre Myriam Audette	192163			- Contractive Cont
Dre Isabelle Beauséjour	116738			
Dre Mélinka Blais-Rétamal	116477			
Dre Hassina Dahoumane	113023			

Québec 🛚 🗸

Dre Christine Duguay	103149		
Dre Emanuela-Claudia Greceanu	117052		
Dre Judith Helszajn	191209		
Dre Nadia Kaced	111613		
Dre Marie-Ève Lavoie	110526		
Dre Véronique Lefebvre	1044254		
Dre Marie-Christine Lord	113596		
Dre André Ménard	176262		
Dr Fouad Zerrouki	120884		
Andréanne Macameau IPS	IPSPL-810283		

RÉVISION

Date d'entrée en vigueur :Avril 2023 Date de la dernière révision: Non applicable Date prévue de la prochaine révision : Avril 2026